

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 30 Vœu relatif à la restructuration du groupe Vivarte.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le groupe Vivarte, dont le siège social est situé 28 avenue de Flandre dans le 19^e arrondissement, a annoncé dans la presse, lundi 23 janvier 2017, deux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) à La Halle aux chaussures et dans la filiale Vivarte Services, ainsi que des cessions d'enseignes ;

Considérant que le même jour, lundi 23 janvier, s'est tenu un comité de groupe, étape préalable à la tenue de comités d'entreprises extraordinaires dans chacune des 16 enseignes du groupe (La Halle aux chaussures, La Halle aux vêtements, André, Minelli, Naf Naf, San Marina, Carroll, ...), sans véritable précision sur les cessions envisagées ou l'identité des repreneurs ;

Considérant la convocation d'un comité central d'entreprise et d'un comité d'entreprise extraordinaire, mardi 24 et mercredi 25 janvier ;

Considérant les 17 000 salariés des 4 500 magasins en France du groupe Vivarte, et les 270 salariés parisiens dans 68 magasins, qui ont droit à une information légitime sur le devenir de leurs emplois ;

Considérant que 80 % des salariés du groupe sont des femmes dont 51 % à temps partiel ;

Considérant les 4 plans sociaux déjà subis par les salariés depuis le rachat en 2007 de Vivarte par le groupe financier Chartered House, puis le rachat de la dette de Vivarte par des fonds d'investissement américains, qui se comportent trop souvent en fonds « vautour », en 2014 (Alcentra, Oaktree, Babson, GLG Partners) ;

Considérant le dernier plan social de 2015 qui a touché principalement l'enseigne La Halle avec 1 344 postes supprimés et la fermeture de 174 magasins en France ;

Considérant que le groupe a été placé sous mandat ad hoc en juillet 2016 ;

Considérant les rapports des différents experts mandatés par le comité de groupe, qui font état d'un manque d'information de la part de la direction du groupe ;

Considérant que le groupe Vivarte touche 44 millions d'euros d'aides de l'État, et que les actionnaires ont déjà touché près d'1 milliard d'euros d'intérêts depuis le rachat du groupe ;

Sur proposition de M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE et des élus du groupe Socialiste et Apparentés ;

Émet le vœu que :

La Maire de Paris saisisse le PDG du groupe Vivarte :

- afin qu'il veille au plus grand respect des salariés et des instances représentatives du personnel dans la phase de restructuration qui s'ouvre, à travers la plus grande transparence vis-à-vis de ces derniers et un dialogue social de qualité,
- afin que les cessions d'enseignes envisagées permettent de réinvestir durablement dans la pérennité du groupe et la sauvegarde des emplois, d'une part ; et que la plus grande attention soit accordée au projet des repreneurs, en terme de préservation des emplois, d'autre part.